



LE 7 JANVIER 2020, S'EST TENU LE CTL ENTÉRINANT LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !!!

Les élus de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** ont décidé de ne pas siéger à cette instance qui a pour seul objectif :

- la répartition des suppressions d'emplois sur le département
- la validation des transferts induits par des restructurations ou des modifications du cadre d'exercice de missions.

Nous ne pratiquons en aucune façon une politique de la chaise vide, mise en avant pas d'autres OS pour nous discréditer, **MAIS nous refusons** de désigner telle ou tel collègue pour en épargner un autre de tel ou tel service, à l'instar des responsables de services et des agents touchés directement par une suppression d'emplois qui nous ont contactés.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 laisse cet exercice à la Direction qui peut éventuellement compter sur l'assistance d'autres organisations syndicales qui vantent les capacités d'écoute du nouveau Directeur, M Claude GIRAULT !

Selon l'ordre du jour ou l'expression de la direction, « **l'évolution** » (des emplois) est un beau mot qui peut donner l'impression d'une amélioration, qui, selon le Larousse est, le passage progressif d'un état à un autre.

Malheureusement, la réalité est bien là, les effectifs de la DDFiP du Pas-de-Calais passe progressivement d'un état déplorable à un état lamentable.

L'évolution des emplois 2020, point principal à l'ordre du jour du CTL, est une suppression massive d'emplois à la DGFIP :

- x - **1431 emplois** en 2020
- x - **1800 emplois** en 2021
- x - **1600 emplois** en 2022

Soit encore pour 2021 et 2022, entre 45 et 50 emplois à exterminer au-delà du futur calendrier de destruction de nos structures par M GIRAULT !

Le document de ce CT détaillant la méthode utilisée pour ce dépeçage démontre la prétendue prise en compte des évolutions (encore) de nos métiers :

- ✓ La télédéclaration justifie 1 emploi perdu pour 16 000 nouveaux télédéclarants,
 - ✓ la fin de la gestion des offices publics de l'habitat au 31 décembre 2020,
 - ✓ la contribution à la modernisation des process du contrôle fiscal, la contribution au projet « foncier innovant ».
-
- x *La télédéclaration a déjà largement justifié des suppressions d'emplois et nécessite encore beaucoup de travail de gestion.*
 - x *N'est-il pas prématuré de supprimer des emplois au 1^{er} septembre 2020 alors que la fin de gestion des offices publics de l'habitat intervient au 31 décembre 2020 et que les opérations comptables qui suivront l'externalisation de la mission dureront au moins 18 mois et nécessiteront la qualification des agents qui la gère actuellement ?*
 - x *La modernisation et l'innovation sont des termes bien pompeux pour désigner des missions abandonnées et sacrifiées.*

Et cerise sur le gâteau ! viennent ensuite les correctifs :

- le correctif charges et enjeux,
- le correctif environnemental qui remplace la dotation « accueil » qui prend en compte les conditions d'exercice des missions et en particulier les difficultés socio-économiques des publics entrant en contact avec les services,
- le correctif opérationnel qui consiste à s'assurer que le volume des suppressions évolue de manière relativement cohérente, afin de donner une certaine visibilité aux directeurs locaux.

Pour la DDFiP du Pas-de-Calais, les **41 suppressions d'emplois** résultent de cette répartition :

- x redéploiements transferts et renforts : **-6**
- x reprises d'emplois fléchés : **-4**
- x contribution proportionnelle : **-20,7**
- x correctif de charges : **-15,9**
- x correctif environnemental : **-4,4**
- x correctif opérationnel : **+8**

Soit **-43 emplois**, minorés de 2 suite aux négociations de la Délégation interrégionale, pour un résultat final de **-41 emplois** répartis comme suit :

-2 A, - 26 B et - 13 C.

Ces calculs savants sont réalisés par la Direction Générale en fonction des suppressions d'emplois prévues dans la loi de finance.

Difficile de comprendre que, pour le Pas-de-Calais, les conditions d'exercice des missions sont considérées comme favorables et permettent de supprimer 4,4 emplois **alors que les fiches de signalement augmentent chaque année et que le baromètre social ne tend pas vers le beau fixe !**

Notre Direction pratique ensuite des calculs basés sur des une sélection d'indicateurs propres à chaque type de structure et pondérés selon un ratio charges/emplois, pour répartir l'effort de suppression.

Les charges prises en compte pour chaque structure ne reflètent bien sûr qu'une partie de nos tâches quotidiennes et ne reflètent en rien l'activité de nos services.

La persistance de vacances et les départs en retraite effectifs et prévisionnels sont également pris en compte pour affiner l'analyse et déterminer la localisation des suppressions d'emplois au regard des charges comparées recensées.

Le document servant de support aux réflexions du CTL conclut cette magnifique démonstration avec une phrase qui ne l'est pas moins :

« Une répartition objective, équitable et cohérente a présidé à la répartition de l'effort demandé à tous. Il est cependant précisé que les SPF et SPF-e ne contribuent pas aux suppressions d'emplois 2020 compte-tenu des charges notamment relatives aux travaux préparatoires à la réalisation du canal Seine Nord. »

Vous trouverez la répartition des suppressions d'emplois en annexe.

Alors OUI dans ces conditions, SOLIDAIRES Finances Publiques 62 assume pleinement le BOYCOTT de ce CTL !

Si la chaise vide, c'est laisser faire, alors que dire de refuser de VOTER CONTRE LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !

En aparté :

En séance, l'AGFiP en charge du pôle Etat, Stratégie et Ressources, a tenu des propos inacceptables mettant en doute la probité de nos collègues en charge de la tenue de la caisse dans nos services !

Etourderie ? Fourberie ? En tout cas, une attitude décomplexée !

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 dénonce ces propos lancés à la cantonade qui dénigre l'ensemble des agents de la DDFiP du Pas-de-Calais...Malheureusement, l'étonnement n'est plus, après qu'en 2019, deux AGFiP aient tenté d'une part de nous empêcher de manifester et d'autre part de contrôler nos publication !

SOLIDAIRES Finances Publiques 62, syndicat de lutte, libre et indépendant, reste fidèle à ses valeurs pour la défense de TOUTES et TOUS (agent.es, missions et structures), l'intérêt du collectif dans l'intérêt de chacun !

Annexe

SERVICES	Libellé	A	B	C
Direction	Direction		3	2
	Dont CPS-R			2
BCR	Boulogne-sur-mer		1	
SIP	Arras		1	1
	Boulogne-sur-mer			1
	Béthune			1
	Calais			1
	Lens Nord		1	
	Lens Sud			1
	Lillers		1	
	Montreuil sur mer		1	
	Saint-Omer		1	
SIP-e	Bruay-la-Buissière		1	
	Hénin-Beaumont		1	
	St Pol sur Ternoise		1	
SIE	Calais		1	
	Montreuil sur mer			1
	St Omer		1	
PCE	Arras		1	
	Boulogne	1		
	Calais	1		
PCRP ARRAS	Antenne Lens		1	
PCRP BETHUNE	Antenne Calais		1	
Trésoreries mixtes	Vimy		1	
	Berck		1	
	Campagne les Hesdin			1
	Le Touquet Paris-plage		1	
	Aire sur la Lys- Théroouanne			1
Trésoreries SPL	Arras municipale		1	
	Outreau		1	
	Boulogne sur mer municipale		2	1
	Calais municipale et Banlieue		1	
Paierie Départementale			1	
Total		2	26	13

En rouge, les modifications suite à la tenue du CTL ! Il semble que la majorité des agents concernés (reponsables compris) n'est pas été contacté sur ces changements... !

Vos élu-es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Wilfried GLAVIEUX, Catherine VERDAUX

Nadège BOTTE, Pascal PEIREIRA

